L'échophytoAlsace

n° 1 - juin 2012

La lettre alsacienne écophyto

écophyto2018

Réduire et améliorer l'utilisation des phytos : moins, c'est mieux

Edito

Impliquées dès le départ dans le Plan Ecophyto 2018, les Chambres d'Agriculture et les organisations économiques se sont mobilisées sur ce sujet depuis plusieurs années.

Dans ce cadre, l'Alsace a été l'une des premières régions à mettre en œuvre le réseau de surveillance biologique du territoire. Grâce à la participation des partenaires, ce réseau a permis de publier ses premiers Bulletins de Santé du Végétal dès mars 2009 sur 5 filières. Par la suite, la Chambre Régionale d'Agriculture et ses partenaires ont poursuivi leur implication dans d'autres axes du plan.
En premier lieu au travers de l'animation Ecophyto en région, mais aussi dans la formation au travers du Certiphyto et enfin par la mise en place de trois groupes de « fermes de références » depuis 2010 et la participation à l'acquisition de références au travers de l'essai Système de Culture de Rouffach.
Rappelons néanmoins, que ces actions fortes et importantes en matière de réduction de la dépendance aux pesticides doit se faire sans jamais oublier les enjeux économiques des exploitations d'une part et le maintien de la qualité des produits d'autre part.
La Chambre d'Agriculture d'Alsace accompagne durablement les agriculteurs dans leurs évolutions, par une approche globale et une combinaison de moyens adaptés à chaque situation. Elle poursuivra son action pour la mise en œuvre efficace et constructive de ce plan en Alsace.

Jean-Paul Bastian
Président de la Chambre Régionale d'Agriculture

Sommaire

Certiphyto et agrément d'entreprises page 2

Sur la route aux libellules page 2

Ecophyto en Alsace Mode d'emploi page 3

Elle est arrivée... page 4

Semaine des Alternatives aux Pesticides
Un record de participants pour la 5ème année page 4

Les rendez-vous écophyto... page 4

Edito

Le plan ECOPHYTO 2018 : Réduire de 50 % l'usage des produits phytosanitaires en 10 ans si possible.

C'est l'objectif principal du plan fixé par le Grenelle de l'Environnement. Clair, ambitieux et réaliste, il respecte l'intérêt des producteurs et un environnement durable, tout en favorisant l'accompagnement et la formation plutôt que les contraintes et l'empilement de normes.

Des réalisations et des satisfactions importantes :
- les produits les plus dangereux ont été retirés de l'utilisation,
- le dispositif de formation et d'agrément des utilisateurs et des prescripteurs de produits phytosanitaires fonctionne, confortant les compétences de chacun au travers du Certiphyto,
- des agriculteurs et leurs conseillers s'engagent fortement dans la réduction de l'emploi des produits phytosanitaires afin de préserver la qualité des eaux via les mesures agro-environnementales ou la conversion à l'agriculture biologique,
- les communes et les gestionnaires d'espaces verts s'orientent nombreux dans la réduction partielle ou totale de l'emploi de ces produits,
- un réseau de techniciens et d'agriculteurs suivent le développement des risques, et diffusent les informations pertinentes pour aider leur prise de décision,
- un réseau de fermes (DEPHY) teste et diffuse les techniques de réduction efficaces pour les grandes cultures et la viticulture.

Les partenaires régionaux s'engagent pour s'inscrire résolument dans la trajectoire prévue. Il convient de rester mobilisé pour que chacun à son niveau, devienne acteur de la réduction des produits phytosanitaires.

Eric Mallet, Directeur régional de l'Agriculture de l'Alimentation et de la Forêt

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE ALSACE

ONEMA
Office national de l'eau et des milieux aquatiques

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE LA RÉGION ALSACE

Certiphyto et agrément d'entreprises

Axe Formation

Qu'est ce que le Certiphyto ?

Depuis le 1er janvier 2012, tout utilisateur de produits phytosanitaires qu'il soit distributeur, prescripteur, applicateur (agriculteur, salarié d'entreprise agricoles ou non, salarié d'organismes ou d'entreprises du paysage...) doit être détenteur d'un certificat individuel professionnel communément appelé Certiphyto.

Ce certificat atteste des connaissances suffisantes pour utiliser les produits phytosanitaires en sécurité et en réduire leur usage. Il sera obligatoire :

- au 1er octobre 2013 pour les professionnels exerçant dans les secteurs de la distribution, de la prestation de services et du conseil,
- au 1er octobre 2014 pour les professionnels exerçant pour leur propre compte tels que : les agriculteurs et salariés agricoles, les forestiers, les agents des collectivités territoriales.

Comment l'obtenir ?

Le Certiphyto peut être délivré par équivalence de diplôme : une liste de diplômes obtenus depuis 2008 a été fixée par arrêté. La liste est disponible sur le site internet de la DRAAF Alsace :

certiphyto
Titulaire : Jean-Claude Bachollet
Certificat n° : 001578/2009/10
Date d'expiration : 31 décembre 2010
Catégorie : Usage agricole/décideur exploitation
délivrée par Fabien Bova, directeur général de FranceAgriMer
FranceAgriMer

http://www.draaf.alsace.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Liste_diplomes_et_titres

Il peut aussi être délivré :

- après une formation seule dont la durée varie de 2 à 4 jours, selon que l'on soit utilisateur, distributeur ou conseiller,
- après le passage d'un test de connaissances,
- après le passage d'un test et d'un complément de formation.

Les formations pour les agents des collectivités démarreront fin 2012.

En Alsace 14 structures ont été habilitées par le ministère en charge de l'agriculture pour mettre en œuvre ces formations. Vous trouverez leurs coordonnées sur le site de la DRAAF Alsace :

http://www.draaf.alsace.agriculture.gouv.fr/Certificat-individuel

Au 1er juin 2012, 1 205 certificats ont été délivrés.

Du nouveau également pour les agréments d'entreprises :

Comme les entreprises de distribution et d'application de produits phytosanitaires, celles de conseils devront également obtenir un agrément auprès du SRAL (Service Régional de l'Alimentation de la DRAAF) pour exercer leur activité.

Toute entreprise sollicitant l'agrément (prestataires, distributeurs, conseils) devra souscrire un contrat avec un organisme certificateur avant le 01 octobre 2012 et l'audit de certification devra être réalisé avant le 1 octobre 2013.

Pour en savoir plus...

http://www.draaf.alsace.agriculture.gouv.fr
pour le Certiphyto : DRAAF / SRFDE :
Tél. 03 69 32 51 27
pour l'agrément d'entreprises : DRAAF / SRAL:
03 69 32 51 62

Sur la route aux libellules

Zone Non Agricole

71 communes alsaciennes engagées dans une démarche de réduction voire de suppression de l'utilisation des pesticides ont été distinguées en 2011. Elles se sont vues remettre une, deux ou trois libellules.

Avec l'opération Ma commune Nature, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et la Région Alsace mettent à l'honneur les collectivités qui contribuent à la préservation de la qualité de l'eau par la réduction ou la suppression de l'utilisation des pesticides pour l'entretien des espaces verts et des voiries. Car si la quantité de pesticides utilisée par les communes est nettement inférieure à celle des agriculteurs, elle reste néanmoins une source de pollution non négligeable. En Alsace, la pollution par les produits phytosanitaires est le premier facteur de détérioration de la qualité de l'eau. Les communes ont donc un rôle à jouer pour réduire cette pollution.

Les collectivités récompensées lors de cette 1ère édition l'ont bien compris. Elles se sont engagées dans une démarche implicante et progressive de changement de pratiques concrétisée par la signature de la charte régionale d'entretien des espaces communaux en Alsace. L'objectif n'est pas d'atteindre instantanément le zéro pesticide mais de consolider une action tant d'un point de vue technique que politique.

71 collectivités alsaciennes récompensées pour leurs efforts en faveur de la réduction, voire la suppression de l'utilisation des pesticides.

Pour valoriser leur démarche, les communes récompensées ont reçu un nouveau panneau d'entrée de ville ou village, offert par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et la Région Alsace, sur lequel figure une, deux ou trois libellules. Elles envisagent certainement de quelle manière obtenir une libellule supplémentaire ou comment conforter leur niveau d'excellence lors du prochain audit.

Pour en savoir plus...

http://www.eau-rhin-meuse.fr/actua/commune%20nature/index.html

Ecophyto en Alsace

Mode d'emploi

Animation régionale

À la suite du Grenelle de l'environnement, le plan Ecophyto 2018 constitue l'engagement des parties prenantes à réduire de 50 % l'usage des pesticides au niveau national dans un délai de dix ans, si possible.

Le plan Ecophyto 2018 vise à changer les pratiques, aux jardins comme aux champs : les consommateurs sont également concernés !

Le plan Ecophyto 2018 est organisé en 9 axes

- **Axe 1 :** évaluer les progrès en matière de diminution de l'usage des pesticides,
- **Axe 2 :** recenser et généraliser les systèmes agricoles et les moyens connus permettant de réduire l'utilisation des pesticides en mobilisant l'ensemble des partenaires de la recherche, du développement et du transfert,
- **Axe 3 :** innover dans la conception et la mise au point des itinéraires techniques et des systèmes de cultures économes en pesticides,
- **Axe 4 :** former à la réduction et à la sécurisation de l'utilisation des pesticides,
- **Axe 5 :** renforcer des réseaux de surveillance sur les bio-agresseurs et sur les effets non intentionnels de l'utilisation des pesticides,
- **Axe 6 :** prendre en compte les spécificités des DOM,
- **Axe 7 :** réduire et sécuriser l'usage des pesticides en zone non agricole (ZNA),
- **Axe 8 :** organiser le suivi national du plan et sa déclinaison territoriale, et communiquer sur la réduction d'utilisation,
- **Axe 9 :** prévenir les risques professionnels lors de l'utilisation des pesticides.

Comment ?

> en diffusant le plus largement possible auprès de tous les utilisateurs et leurs conseillers les techniques connues, économes en produits phytosanitaires notamment avec le **réseau de fermes DEPHY,**

> en améliorant l'information des agriculteurs en temps réel sur la présence des maladies et ravageurs des cultures pour mieux cibler les traitements avec le **bulletin de santé du végétal,**

> en garantissant la compétence de l'ensemble des acteurs de la chaîne : distributeurs, conseillers et utilisateurs professionnels de produits phytosanitaires, avec le nouveau **Certiphyto et l'agrément d'entreprise,**

> en dynamisant la **recherche agronomique** sur les cultures économes en produits phytosanitaires, et **en communiquant** les résultats au plus grand nombre.

Grégory Lemercier *Odile Rochigneux* *Alfred Klinghammer*

L'organisation régionale

Comité Régional d'Orientation et de Suivi
Présidence Préfet
L'ensemble des parties prenantes

↓

Comité technique de pilotage

↓

Comité régional d'épidémiosurveillance végétale
Présidence Chambre régionale d'agriculture
Membres du réseau régional d'observation

Groupe Régional d'Actions Phytos
Présidence DRAAF
Composition grenellienne
Groupes de travail : Indicateurs, ZNA, Communication

Comité régional de coordination «Certificat individuel»
Présidence DRAAF – Chambre d'agriculture
Centres de formation + financeurs + SRAL + CAAA

Qui pilote ce plan ?

Les services du ministère en charge de l'agriculture assurent le pilotage de l'ensemble du plan Ecophyto et coordonnent les actions engagées. Sa réussite passe par l'appropriation de ses objectifs par les acteurs locaux et de la mise en œuvre d'actions régionales. Ainsi, la déclinaison territoriale de ce plan vise à prendre en compte les spécificités agronomiques, socio-économiques et organisationnelles propres à chaque région.
La **Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt** (DRAAF) est chargée de l'animation globale de ce plan, en lien étroit avec la **Chambre Régionale d'Agriculture** pour ce qui concerne les actions agricoles. Ce sont Odile Rochigneux de la DRAAF, Grégory Lemercier et Alfred Klinghammer des Chambres d'Agriculture qui assurent cette mission.

Pourquoi L'échophytoAlsace ?

De nouvelles actions sont menées par le monde agricole, les gestionnaires de l'eau, les collectivités et les gestionnaires d'espaces verts. Il est important qu'elles soient **valorisées** et **diffusées** aux utilisateurs de produits phytosanitaires localement. Ainsi, deux fois par an, les animateurs Ecophyto vous enverront cette lettre pour vous présenter les faits marquants du plan à travers des témoignages et des articles de fond.

Pour en savoir plus...

http://agriculture.gouv.fr/ecophyto

Semaine des Alternatives aux Pesticides

Axe Communication

Un record de participants pour la 5ème édition

Depuis 2008, les Missions eau alsaciennes organisent la Semaine des Alternatives aux Pesticides en Alsace, en partenariat avec l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, la Région Alsace et de nombreux partenaires techniques locaux.

L'objectif clairement exprimé est de préserver le patrimoine « eaux souterraines », particulièrement riche en Alsace, et de lutter contre les pollutions ponctuelles et diffuses par les produits phytosanitaires, premier facteur de déclassement de la qualité de la ressource en eau.
Un large panel de manifestations est donc mis en place pour sensibiliser et éduquer à l'environnement autour du thème de l'eau en ciblant les trois publics utilisateurs de pesticides : particuliers, collectivités et agriculteurs/viticulteurs afin de leur apporter 2 types d'informations :

- générales sur les dangers des pesticides au moyen de conférences et de projections de films,
- des solutions techniques pointues notamment au moyen de démonstrations de techniques alternatives (par les fournisseurs de matériel et les utilisateurs).

Pour cette 5ème édition, plus de 60 manifestations ont été organisées dans toute la région Alsace et au total 5000 personnes ont été sensibilisées. Le relais assuré par les médias et la diversité des événements sont les facteurs de cette réussite. Au niveau national, l'Alsace fait

Démonstration de désherbage mécanique du blé.

Ballade contée à Dambach-la-Ville.

figure d'exemple, c'est la région de France qui touche le plus de monde lors de cet événement international. Au fil des éditions, le nombre de partenaires s'étend et permet de consolider la mise en place d'action pour les années futures.

Pour en savoir plus...

http://www.mission-eau-alsace.org

Elle est arrivée...

Fermes DEPHY

...la brochure qui présente les trois groupes de fermes alsaciennes du réseau DEPHY ainsi que l'essai système de culture de ROUFFACH mis en place par l'ARAA. Vous l'avez probablement reçue dans votre boîte aux lettres.

Vous pouvez la retrouver sur les sites des Chambres d'Agriculture alsaciennes ainsi que sur celui de la DRAAF, ou en demandant au : 03 89 20 97 57 - Mme SPENLE Sylvie, secrétaire du Service Productions Végétales de la Chambre d'agriculture du Haut-Rhin.

DEPHYécophyto
LE DEPHY des exploitations alsaciennes
Présentation des 3 groupes de fermes DEPHY et de l'essai DEPHY EXPE en Alsace
écophyto2018

Les rendez-vous écophyto...

14 août 2012 à 9 h 30 : Conférence lors de la Foire aux Vins de Colmar : réduction de doses en viticulture par Jérôme ATTARD, conseiller viticole à la Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin et par Philippe Kuntzmann, oenologue à l'IFV Colmar.

12 septembre à 13 h 30 : A Scherwiller près de Sélestat : Les «Variétales », un événement organisé par Arvalis et les deux Chambres d'Agriculture. Venez visiter en particulier l'atelier « variétés et pression sanitaire », le choix de variétés tolérantes permet d'éviter des traitements !

9 octobre 2012 : journée sur «la réduction des transferts de pesticides vers les eaux de surface du Rhin Supérieur» au Biopôle de Colmar, organisée par l'ENGEES en partenariat avec Alsace Vitae et la semaine de la Science proposée par la Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur. Plus d'infos : www.phytoret.eu

24 octobre 2012 : Colloque à l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

Du 26 au 29 novembre 2012 : Au Palais des congrès à Strasbourg, «1er congrès mondial sur l'utilisation des biostimulants en agriculture».

Vos contacts Ecophyto en Alsace

Chambre d'Agriculture Alsace

Alfred KLINGHAMMER
03 89 20 97 51
a.klinghammer@haut-rhin.chambagri.fr

Grégory LEMERCIER
03 88 69 63 44
g.lemercier@bas-rhin.chambagri.fr

DRAAF Alsace

Odile ROCHIGNEUX

DRAAF Alsace
14, rue du Maréchal Juin
67 070 Strasbourg cedex
03 69 32 51 71
odile.rochigneux@agriculture.gouv.fr

Mentions légales

Directeur de la publication :
Alfred Klinghammer

Rédacteurs : ***Florence Chaffarod, Danièle Utard, Magali Mercier, Odile Rochigneux***

Crédit photo : ***AERM / R. Flutsch, Magali Mercier, CA67, DRAAF***

Conception : SANEP - COCCY / Tél. 03 89 20 98 50